

PORT DE PLAISANCE
DE LA ROCHELLE

Port de Plaisance de La Rochelle

1

Lettre d'information - Décembre 2015



ÉDITO

Nous vivons tous abreuvés d'informations mais, malgré tout, nous en réclamons toujours plus. La régie a souhaité remplacer « Plaisance à La Rochelle » par une publication mensuelle, en complément des actus du site Internet et des réseaux sociaux.

Les réactions recueillies dans cette période transitoire ont confirmé le besoin d'information et nous ont fait accélérer la démarche. Nous avons donc le plaisir de vous présenter notre nouvel outil d'information et de communication qui sera diffusé à la fois sur notre site Internet, sur notre mailing-list (inscription sur le site !) et sur support papier à la Capitainerie, au Bureau du Vieux-Port et au Service Manutention, ainsi que chez tous les professionnels travaillant autour du port. Toutes vos informations seront les bienvenues. Nous espérons vous donner du plaisir à nous lire et vous donner toutes les infos utiles sur la vie de notre grand port. Bonne lecture !

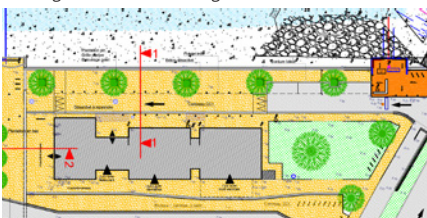
Le Président, Christian Marbach

Travaux pour l'hiver 2015/2016

Digue du Bout-Blanc : les travaux d'amélioration à l'entrée de la digue du Bout-Blanc continuent ; les aménagements prévus en entrée et en sortie de digue vont contribuer à plus de sécurité et plus de fluidité : nous veillerons à la bonne utilisation de cet espace de stationnement. Mais l'efficacité de cette veille passe par une simple formalité : la pose sur votre pare-brise du macaron, donné en début d'année par nos services (joint à la facture annuelle ou l'échéancier de prélèvement). Ensemble, nous ferons de ce vrai service, votre privilège !

Toujours dans les travaux en cours, nous espérons mettre en service très bientôt le nouveau bloc sanitaire du Lazaret ! La saison 2016 approche, nous serons prêts afin de vous permettre une très belle saison de navigation et aussi d'accueillir de nombreux visiteurs en escale !

Aménagement en sortie de digue au Bout Blanc



Actualité du port

Adhésion au réseau TransEurope Marinas : naviguer plus et moins cher ?
C'est désormais possible !

Le port de plaisance de La Rochelle intègre le réseau international TransEurope Marinas.

Un service complémentaire, totalement gratuit pour les clients annuels du port ! Nous vous offrons une opportunité supplémentaire pour de belles navigations !



En quoi cela consiste ?

Une remise de 50% sur le tarif d'escale* dans tous les ports européens adhérents à TransEurope Marinas. La garantie d'un standard de qualité d'accueil et de service.

Comment en bénéficier ?

- En demandant votre carte personnelle TransEurope Marinas, dès janvier 2016, à la Capitainerie des Minimes
- En présentant cette carte dans les ports adhérents afin de bénéficier des remises

Où sont situés les ports adhérents ?

La carte du réseau TransEurope Marinas (70 ports) est présentée sur

www.transeuropemarinas.com

*maximum cinq nuitées/an/bateau, dans chacun des ports adhérents.



Des infos importantes sur votre smartphone ou votre messagerie ?

Un lien facilité et privilégié avec le Service Accueil / Gestion clientèle ?

Donnez-nous votre E-mail ! (pas de spam - pas de pub : uniquement les messages du port !)

Contact : 05 46 44 41 20 - capitainerie@portlarochelle.com

www.portlarochelle.com

Infos nautisme

Location de bateau à flot, « activités périphériques » : précautions à prendre !

Certains articles parus dans les magazines spécialisés ou dans les journaux locaux nous incitent à rappeler aux plaisanciers quelques points de réglementation afin que personne ne puisse être pris en défaut...

Les navigations rémunérées

Face à la recrudescence d'annonces de particuliers sur le web (via des sites de co-navigations ou par démarches libres) proposant des ballades ou de la formation à bord de leur bateau, il est expressément rappelé que toute activité induisant une forme de rémunération exige :

- La possession de diplômes, Brevets délivrés par l'Etat et adaptés aux activités (brevet de Capitaine 200, brevet de Capitaine 200 voile, Brevet d'Etat Jeunesse et Sport ... relevant du Code des transports et du Code des sports).
- La souscription d'assurances spécifiques y compris d'une Responsabilité Civile Professionnelle.
- Le paiement de cotisations sociales aux régimes correspondants, l'équipage doit par ailleurs être composé de marins professionnels, déclarés aptes par un médecin des gens de mer.
- La déclaration de l'activité et des revenus liés à cette dernière.
- La stricte conformité à des réglementations spécifiques (navires à utilisation commerciale (NUC), divisions sécurité 241 ou 240).

Les infractions relevant du défaut de diplôme ou de brevet, du défaut de rôle d'équipage, du défaut d'assurances, de pratique illégale d'une activité commerciale, de travail dissimulé et le cas échéant de mise en danger de la vie d'autrui, conduisent les autorités maritimes à renforcer les contrôles en mer.

Concernant la location de cabines à flot, le Conseil d'Administration du port a voté les mesures obligatoires suivantes pour les plaisanciers :

- *déclaration de l'activité d'hébergement à flot à la Capitainerie (aucune taxe portuaire supplémentaire)*
- *déclaration accompagnée d'une attestation d'assurance du bateau précisant la mise en oeuvre des garanties y compris l'autorisation pour une activité d'hôtellerie à quai à titre onéreux (extension au contrat « plaisance » à souscrire auprès de la compagnie d'assurance)*

Cette autorisation devra se faire dans le respect intégral du Règlement de Police et d'Exploitation du Port de La Rochelle notamment par l'interdiction de déverser dans les eaux du port tout déchet quelle qu'en soit la nature (article 17). Le non-respect d'un de ces principes est susceptible d'entraîner une rupture unilatérale du contrat d'amarrage par la régie du port.

Rencontre avec...

Cette rubrique est aussi consacrée aux rencontres avec celles et ceux qui donnent leur temps et leur énergie au service des autres, d'une passion.



... Bertrand Chéret

riche de toute son expérience de vie, évoque quelques pistes de réflexion...

La Mer des Pertuis : vous êtes aujourd'hui toujours très présent et actif aux côtés de la SRR (Société des Régates Rochelaises), non ?

B. Chéret : Oui, je suis retiré depuis longtemps des rôles « officiels » mais je continue à donner du temps à la SRR sur les événements nautiques, comme de nombreux autres bénévoles ! C'est important de continuer à participer : d'une façon large, l'expérience rochelaise est vraiment reconnue en matière d'organisation, bien au delà de ce qu'on peut même imaginer, et ce, depuis longtemps ! Il faut la faire vivre ! Nous avons imaginé la Semaine Internationale de La Rochelle et gagné une notoriété, bénéfique aussi pour notre ville (début des années 60 NDR) ; aujourd'hui, même si on ne pourrait pas refaire la même chose, les grands rendez-vous organisés à La Rochelle contribuent à la dynamique du territoire !

Tout le monde y gagne. Alors le contrepoids, c'est peut-être que l'on prête à la SRR une image élitiste ; mais la réalité, c'est qu'en plus de épreuves internationales, des régates plus conviviales sont organisées tout au long de l'année.

Il faut bien dire et faire savoir que régater, c'est d'abord un jeu, un plaisir ! Le véritable intérêt réside dans un objectif : faire participer le plus grand nombre de bateaux possible.

La Mer des Pertuis : Une dynamique permanente, en quelque sorte ?

B. Chéret : Oui, il faut toujours réinventer et c'est dans le lien, le « faire ensemble » en gardant chacun son particularisme, que des dynamiques nouvelles peuvent émerger et contribuer à renforcer l'expérience, mais aussi la notoriété et la popularité des activités nautiques.



A lire, le dernier ouvrage de Bertrand Chéret

« LA VOILE PONANT » traitant des débuts de la navigation commerciale et de la naissance de La Rochelle (éd : l'Ancre de Marine).